

Présentation du budget primitif 2022

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, prévoit qu'une « *présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif (...) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune et sera publiée sur son site internet.

* *

*

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité, de spécialité et d'équilibre. À noter que la commune déroge au principe de l'annualité budgétaire avec l'utilisation, en section d'investissement, de la méthode comptable dite des AP/CP « autorisations de programme et crédits de paiement » encadrée par le code général des collectivités territoriales (articles L. 1612-1 et L. 2311-3) et le code des juridictions financières (article L. 263-8).

La structure du budget primitif comporte 2 sections distinctes : la section de fonctionnement et la section d'investissement, chacune équilibrée en dépenses et en recettes.

La section de fonctionnement regroupe :

1 – toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune :

- les charges à caractère général (contrats de prestation de service, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais de télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures ...)
- les charges de personnel ;
- les charges financières (intérêts) liées à la dette ;
- l'autofinancement (solde excédentaire de la section de fonctionnement) ;
- les dotations aux amortissements, aux provisions.

2 – toutes les recettes que la commune peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :

- les remboursements, en cas d'arrêt maladie des agents communaux, de l'assureur de la commune et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ;
- l'ensemble des services facturés aux Tabernaciennes et Tabernaciens aussi bien, notamment, pour la culture (théâtre Madeleine-Renaud, médiathèque Les Temps-Modernes, conservatoire Jacqueline-Robin), la petite enfance (crèche et multi-accueil) ou encore pour le service des sports et le service

périscolaire (accueils de loisirs des matins et des soirs, des mercredis et des vacances scolaires) ;

- des impôts et des taxes comme les contributions directes des ménages (taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti), la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération Val Parisis (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire), ainsi que diverses taxes (notamment, la taxe de séjour, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe sur les pylônes électriques, les droits de places des marchés forains) ;
- les dotations, et compensations de perte de fiscalité, versées par l'État, les participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pour l'enfance et la jeunesse, le Fonds de Compensation sur la Taxe à la Valeur Ajoutée (FCTVA) sur les dépenses de fonctionnement, l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle, notamment ;
- les « autres produits de gestion courante » regroupant l'ensemble des revenus des locations effectuées au profit de la commune (par exemple : logements, cabinets médicaux du pôle médical pluridisciplinaire Madeleine-Brès, le commissariat de police...).

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :

1 – en dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériels durables, véhicules, aménagement de voiries, les travaux issus de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)..., le remboursement du capital de la dette, les travaux réalisés en régie... ;

2 – en recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement, les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements.

*

* *

Le budget primitif 2022 a été construit sur les bases du « rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2022 » présenté, et débattu, le 14 décembre 2021, à savoir :

- ✓ **la stabilité des taux de fiscalité communale afin de ne pas alourdir la pression fiscale sur les Tabernaciennes et Tabernaciens ;**
- ✓ la hausse maîtrisée des dépenses de fonctionnements permettant d'assurer des services de qualité aux habitants ;
- ✓ la maîtrise du niveau d'endettement ;
- ✓ la hausse des subventions aux associations ;
- ✓ la hausse, contenue, des charges de personnel en tenant compte de la variation du GVT¹ ;
- ✓ la poursuite de la mise en œuvre des investissements prévus pour ce mandat, avec la recherche active de tout financement possible auprès de l'État, de la Région, du Département, notamment ;

La reprise des résultats de l'exercice 2021

Le compte administratif et le compte de gestion 2021 ayant été arrêtés à la date du vote du budget, le budget primitif 2022 est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2021, comme suit :

Affectation des résultats	
Solde d'exécution d'investissement de clôture à reprendre (D/001 pour 2022)	-2 956 083,29
Affectation au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé	3 006 940,72
Résultat de fonctionnement reporté (R/002 pour 2022 ; report à nouveau)	5 000 000,00

Le budget primitif 2022

Le budget primitif 2022 est équilibré en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	39 279 275,00	39 279 275,00
Investissement	16 853 119,47	16 853 119,47
Total	56 132 394,47	56 132 394,47

¹ GVT : Glissement – Vieillesse – Technicité correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle d'un fonctionnaire découlant d'un avancement sur sa grille indiciaire (composante « Vieillesse »), d'un changement de grade par le biais d'un concours ou d'une promotion au choix (composante « Technicité »)

I. La section de fonctionnement

A. Présentation générale

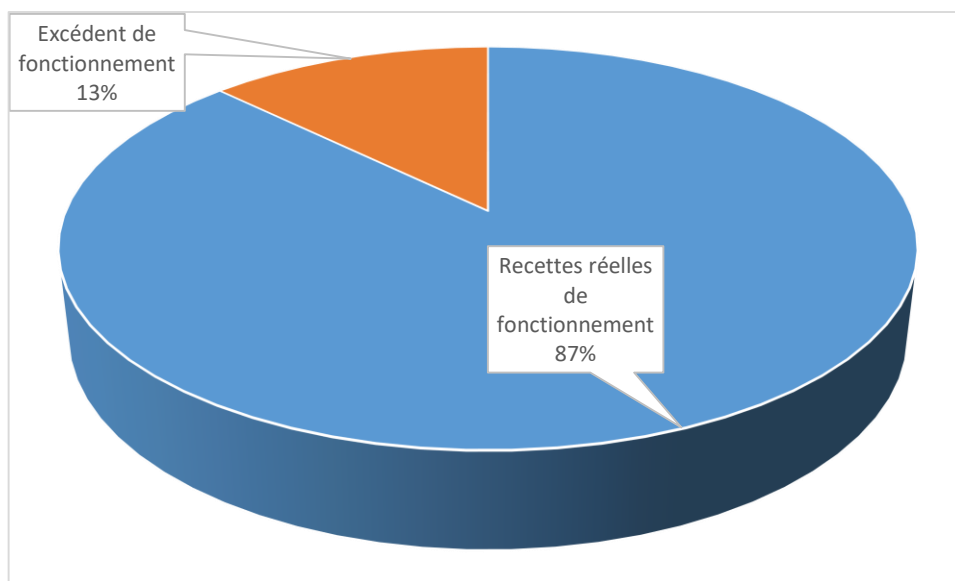
<u>Dépenses de fonctionnement</u>					
Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Diff. en valeur	Diff en %
011	Charges à caractère général	6 374 690,00	6 614 990,00	240 300,00	3,77%
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 934 000,00	21 505 320,00	571 320,00	2,73%
014	Atténuation de produits (reversement de produits de fiscalité)	902 400,00	902 400,00	0,00	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	2 708 250,00	2 853 060,00	144 810,00	5,35%
Total des dépenses de gestion courante		30 919 340,00	31 875 770,00	956 430,00	3,09%
66	Charges financières	384 000,00	329 000,00	-55 000,00	-14,32%
67	Charges exceptionnelles	32 250,00	28 500,00	-3 750,00	-11,63%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		31 335 590,00	32 233 270,00	897 680,00	2,86%
023	Virement à la section d'investissement	6 578 860,00	6 118 110,00	-460 750,00	-7,00%
042	Dotations aux amortissements	663 625,00	927 895,00	264 270,00	39,82%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 242 485,00	7 046 005,00	-196 480,00	-2,71%
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		38 578 075,00	39 279 275,00	701 200,00	1,82%

<u>Recettes de fonctionnement</u>					
Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Diff. en valeur	Diff en %
013	Atténuations de charges	200 000,00	300 000,00	100 000,00	50,00%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 963 645,00	1 997 260,00	33 615,00	1,71%
73	Produits issus de la fiscalité	24 873 420,00	24 784 195,00	-89 225,00	-0,36%
74	Dotations et participations	5 815 725,00	6 513 455,00	697 730,00	12,00%
75	Autres produits de gestion courante	660 260,00	619 340,00	-40 920,00	-6,20%
Total des recettes de gestion courante		33 513 050,00	34 214 250,00	701 200,00	2,09%
76	Produits financiers	25,00	25,00		
77	Produits exceptionnels	65 000,00	65 000,00	0,00	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		33 578 075,00	34 279 275,00	701 200,00	2,09%
R 002 solde d'exécution positif reporté		5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	0,00%
Total des recettes de fonctionnement cumulées		38 578 075,00	39 279 275,00	701 200,00	1,82%

B. Les recettes de fonctionnement

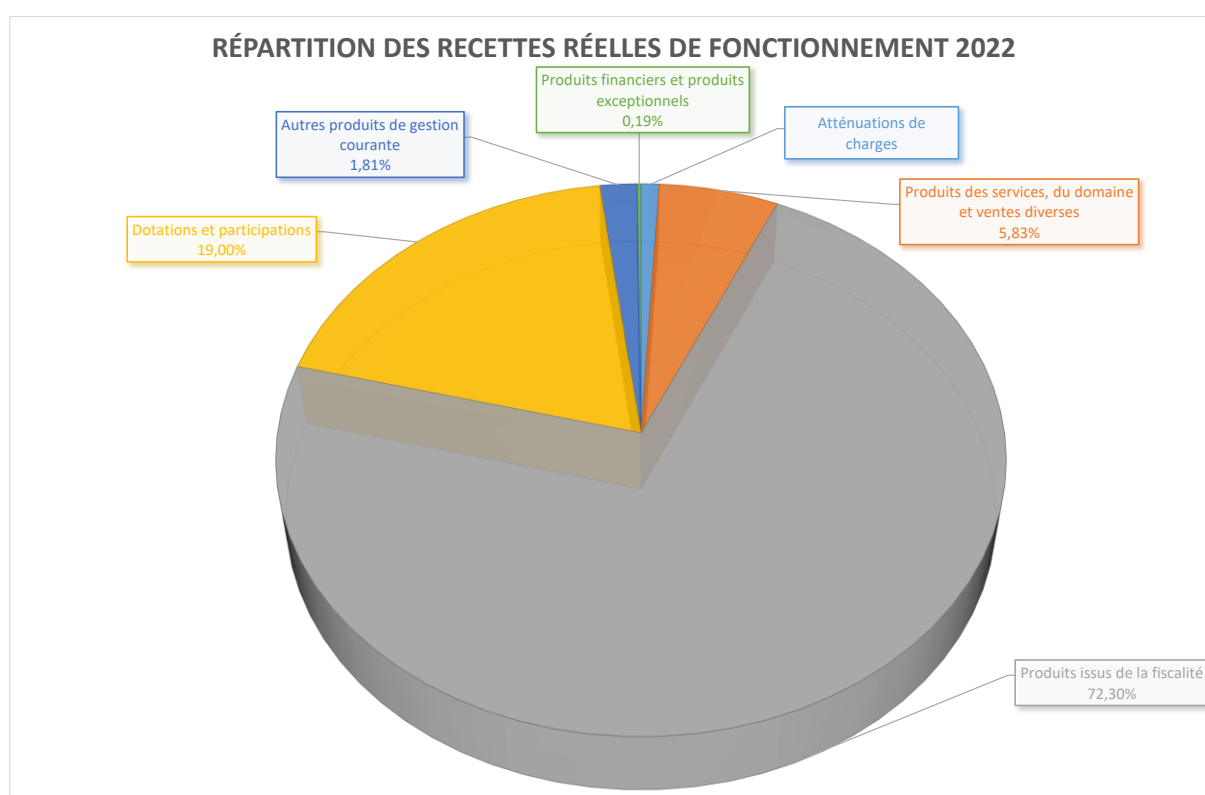
Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- les recettes réelles estimées à 34 279 275 €,
- et l'excédent de fonctionnement des résultats de l'exercice 2021 évalué à 5 000 000 €.

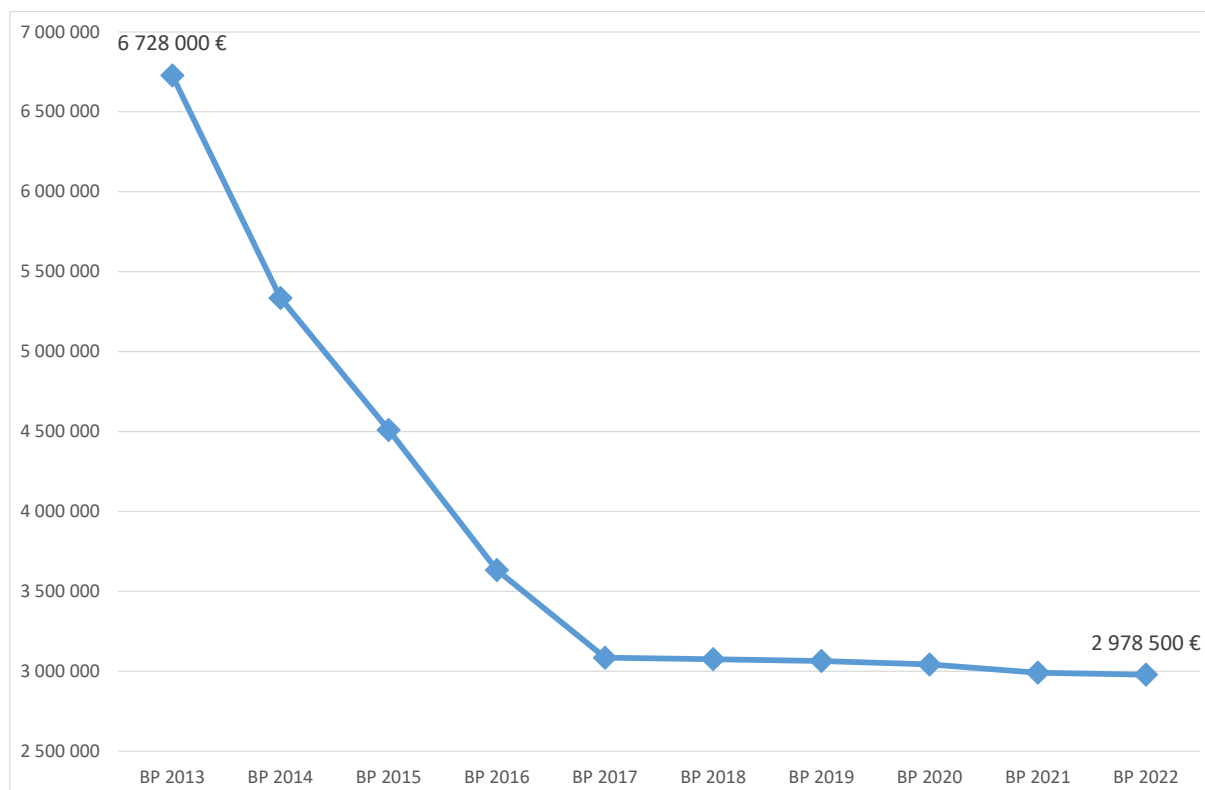


La répartition des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Diff. en valeur	Diff. en %
013	Atténuations de charges	200 000,00	300 000,00	100 000,00	50,00%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 963 645,00	1 997 260,00	33 615,00	1,71%
73	Produits issus de la fiscalité	24 873 420,00	24 784 195,00	-89 225,00	-0,36%
74	Dotations et participations	5 815 725,00	6 513 455,00	697 730,00	12,00%
75	Autres produits de gestion courante	660 260,00	619 340,00	-40 920,00	-6,20%
76	Produits financiers	25,00	25,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	65 000,00	65 000,00	0,00	0,00%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	33 578 075,00	34 279 275,00	701 200,00	2,09%



L'évolution de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement, versée par l'État, entre 2013 et 2022, de budget primitif à budget primitif

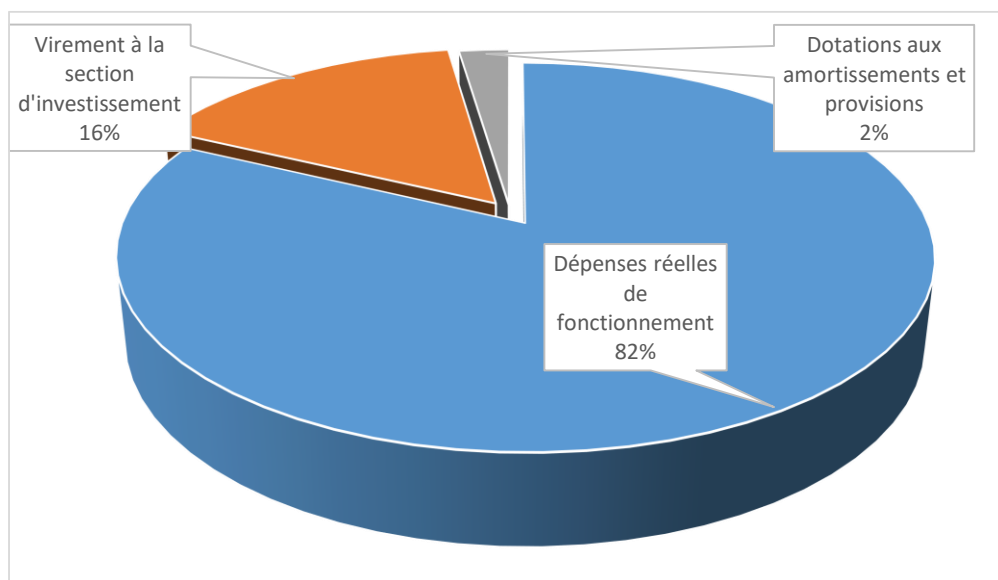


NB : le montant prévu au BP 2022, soit 2 978 500 €, est une estimation ; la notification du montant définitif ne sera adressée à la commune qu'en mars/avril.

C. Les dépenses de fonctionnement

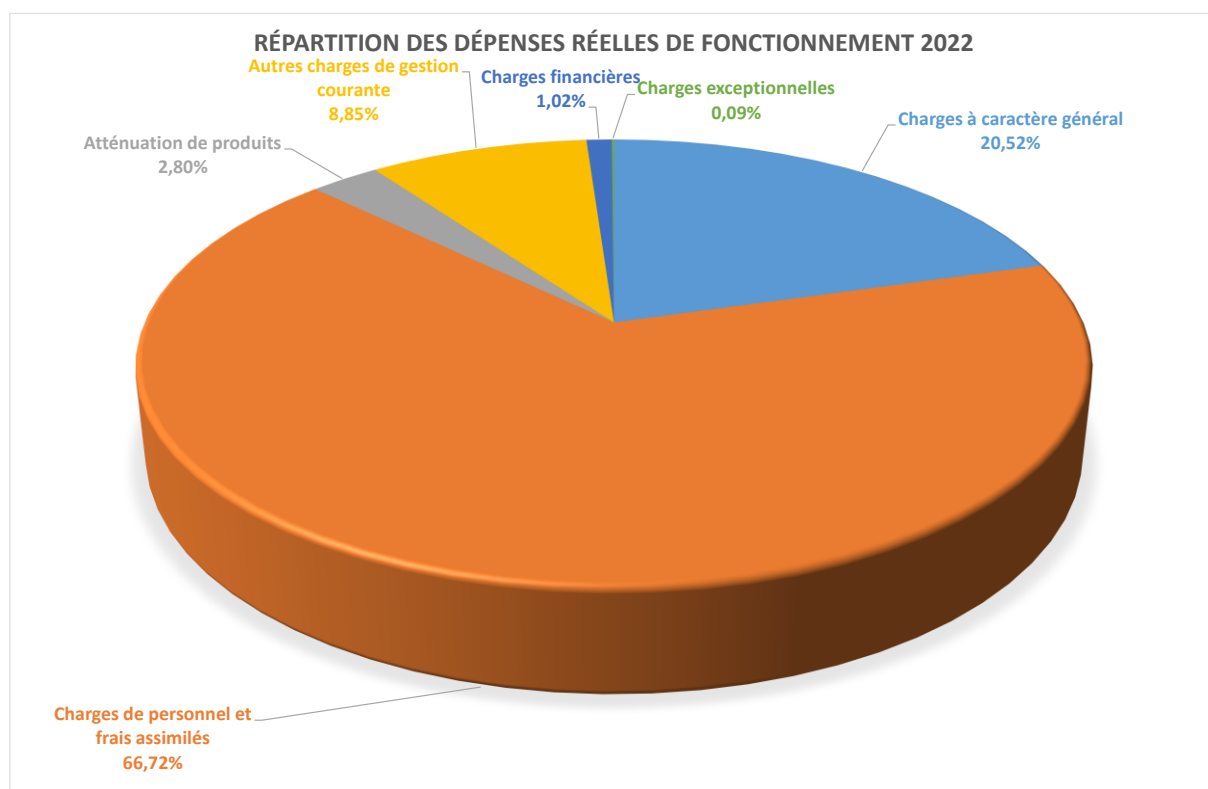
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les dépenses réelles estimées à 32 233 270 €,
- et les dépenses d'ordre décomposées comme suit :
 - ✓ le virement à la section d'investissement pour 6 118 110 €,
 - ✓ les dotations aux amortissements et provisions évaluées à 927 895 €.

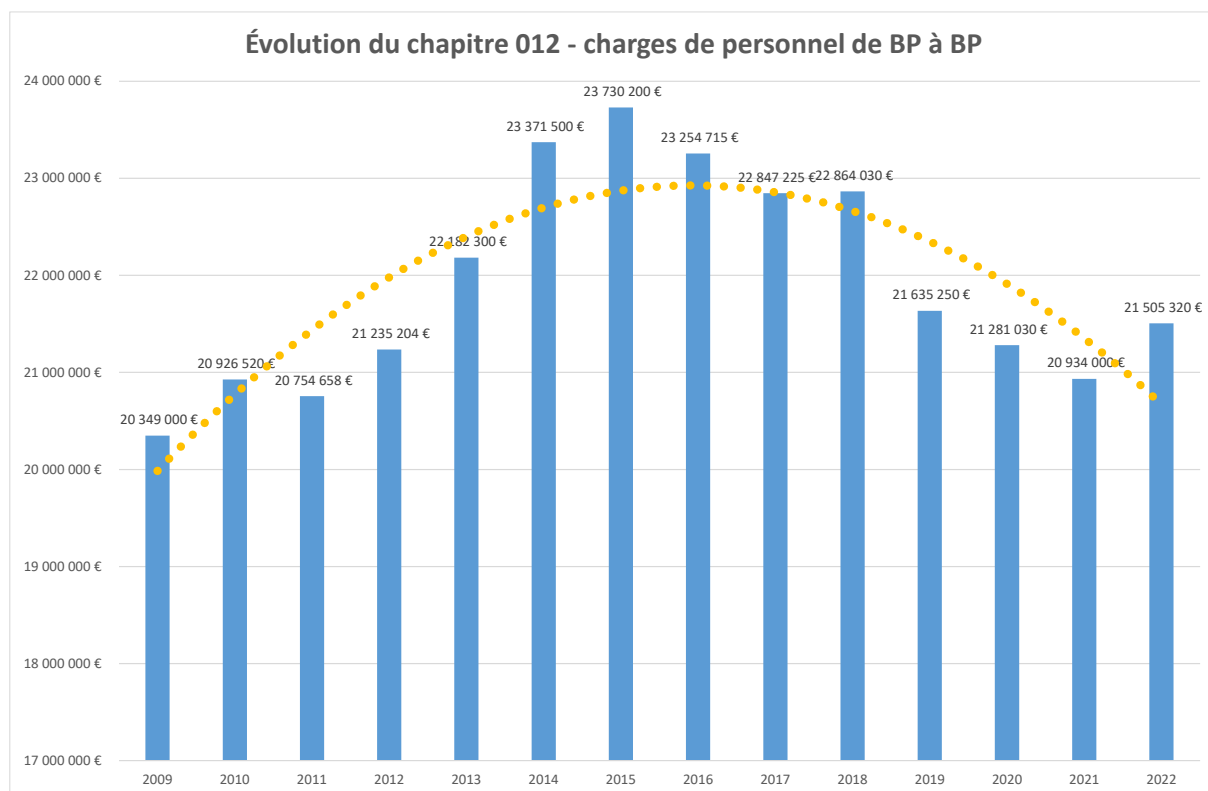


La répartition des dépenses réelles de fonctionnement est la suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Diff. en valeur	Diff en %
011	Charges à caractère général	6 374 690,00	6 614 990,00	240 300,00	3,77%
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 934 000,00	21 505 320,00	571 320,00	2,73%
014	Atténuation de produits	902 400,00	902 400,00	0,00	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	2 708 250,00	2 853 060,00	144 810,00	5,35%
66	Charges financières	384 000,00	329 000,00	-55 000,00	-14,32%
67	Charges exceptionnelles	32 250,00	28 500,00	-3 750,00	-11,63%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		31 335 590,00	32 233 270,00	897 680,00	2,86%



L'évolution des charges de personnel et frais assimilés



NB : les points jaunes représentent la courbe de tendance de l'évolution des charges de personnel

II. La section d'investissement

La section d'investissement correspond aux opérations non renouvelables à l'identique chaque année et qui se traduisent par une modification appréciable de la valeur ou de la structure du patrimoine : acquisitions diverses, travaux.

A. Présentation générale

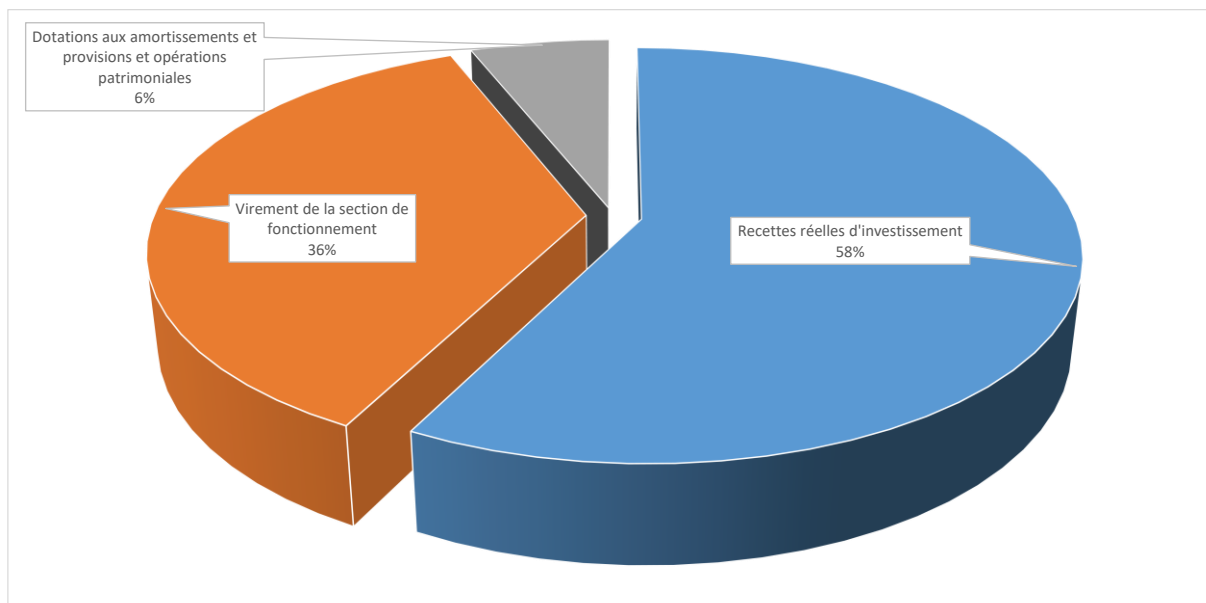
Dépenses d'investissement					
Chapitre	Libellé	BP 2021 (RAR 2020 + PN)	RAR 2021	Propositions nouvelles (PN)	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	709 654,16	220 877,56	281 510,00	502 387,56
204	Subventions d'équipement versées	2 150 803,33	1 608 060,33	15 000,00	1 623 060,33
21	Immobilisations corporelles	2 916 497,95	1 533 590,23	2 053 010,00	3 586 600,23
23	Immobilisations en cours	25 000,00		25 000,00	25 000,00
	Total des opérations d'équipement	7 971 610,54	307 957,96	5 430 410,10	5 738 368,06
	Total des dépenses d'équipement	13 773 565,98	3 670 486,08	7 804 930,10	11 475 416,18
10	Dotations, fonds divers et réserves				0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (rbsmt du capital de la dette)	2 166 520,00		1 961 620,00	1 961 620,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00		10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses financières	2 176 520,00	0,00	1 971 620,00	1 971 620,00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	200 000,00		350 000,00	350 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	16 150 085,98	3 670 486,08	10 126 550,10	13 797 036,18
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				0,00
041	Opérations patrimoniales			100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté	3 434 217,10			2 956 083,29
	Total des dépenses d'investissement cumulées	19 584 303,08	3 670 486,08	10 226 550,10	16 853 119,47

Recettes d'investissement					
Chapitre	Libellé	BP 2021 (RAR 2020 + PN)	RAR 2021	Propositions nouvelles (PN)	BP 2022
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 597 777,77	913 463,22	680 185,00	1 593 648,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 760 020,65	3 350 000,00	236 524,53	3 586 524,53
23	Immobilisations en cours				0,00
	Total des recettes d'équipement	6 357 798,42	4 263 463,22	916 709,53	5 180 172,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 150 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 029 018,66		3 006 940,72	3 006 940,72
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00		10 000,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières				0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	595 001,00		60 001,00	60 001,00
	Total des recettes financières	5 784 019,66	0,00	4 176 941,72	4 176 941,72
45x2	Total des opérations pour compte de tiers	200 000,00		350 000,00	350 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	12 341 818,08	4 263 463,22	5 443 651,25	9 707 114,47
021	Virement de la section de fonctionnement	6 578 860,00		6 118 110,00	6 118 110,00
040	Dotations aux amortissements	663 625,00		927 895,00	927 895,00
041	Opérations patrimoniales			100 000,00	100 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 242 485,00	0,00	7 146 005,00	7 146 005,00
	Total des recettes d'investissement	19 584 303,08	4 263 463,22	12 589 656,25	16 853 119,47
	Total des recettes d'investissement cumulées	19 584 303,08	4 263 463,22	12 589 656,25	16 853 119,47

B. Les recettes d'investissement

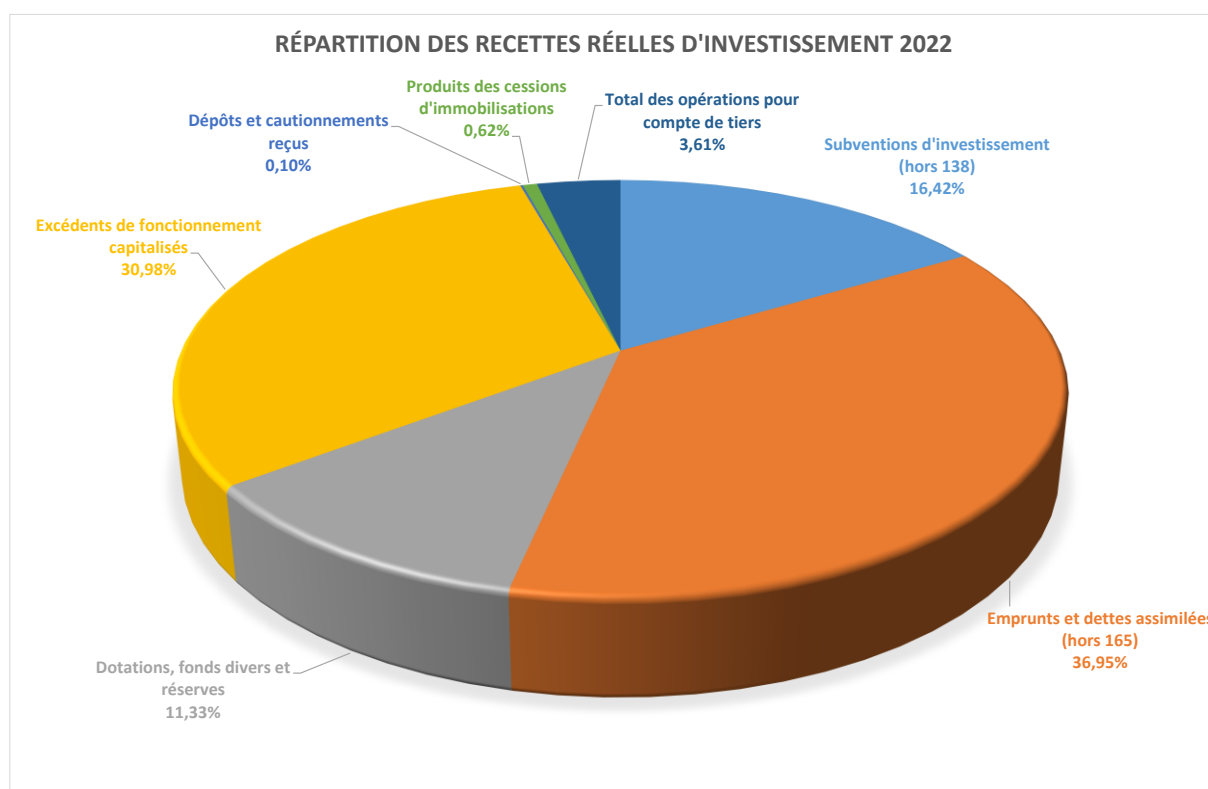
Les recettes d'investissement sont constituées d'opérations réelles et d'opérations d'ordre.

Pour l'exercice 2022, elles sont évaluées respectivement à 9 707 114,47 €, et 7 146 005,00 €, soit une prévision globale de 16 853 119,47 €.



La répartition des recettes réelles d'investissement est la suivante :

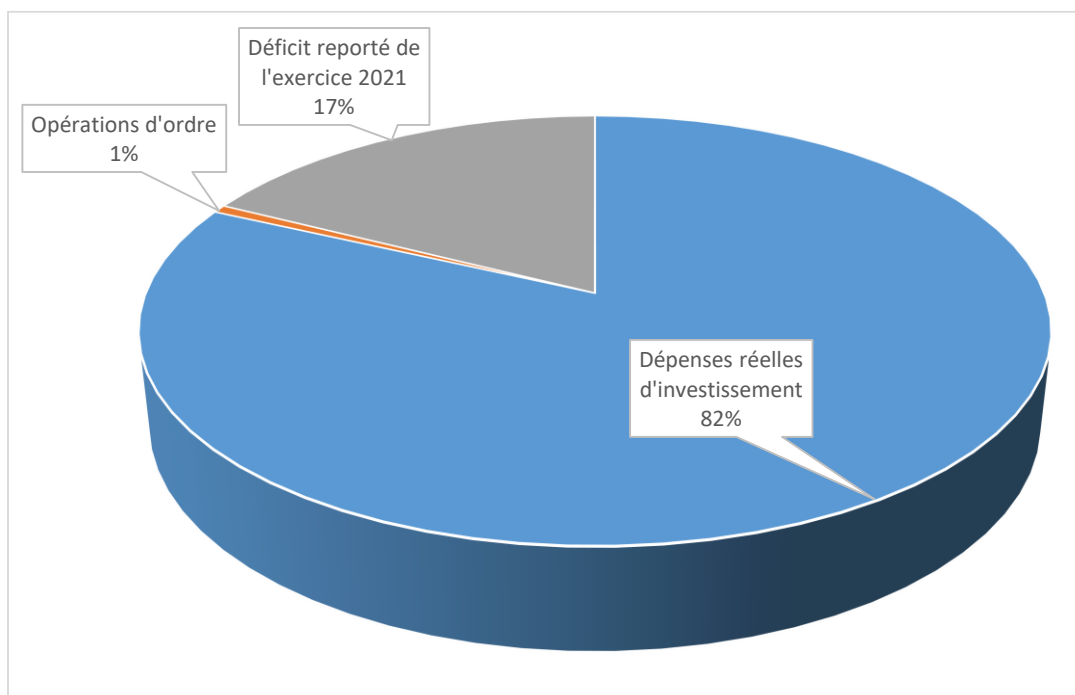
Chapitre	Libellé	BP 2021 (RAR 2020 + PN)	RAR 2021	Propositions nouvelles (PN)	BP 2022 (RAR 2021 + PN)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 597 777,77	913 463,22	680 185,00	1 593 648,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 760 020,65	3 350 000,00	236 524,53	3 586 524,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 150 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 029 018,66		3 006 940,72	3 006 940,72
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00		10 000,00	10 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	595 001,00		60 001,00	60 001,00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers	200 000,00		350 000,00	350 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	12 341 818,08	4 263 463,22	5 443 651,25	9 707 114,47



C. Les dépenses d'investissement

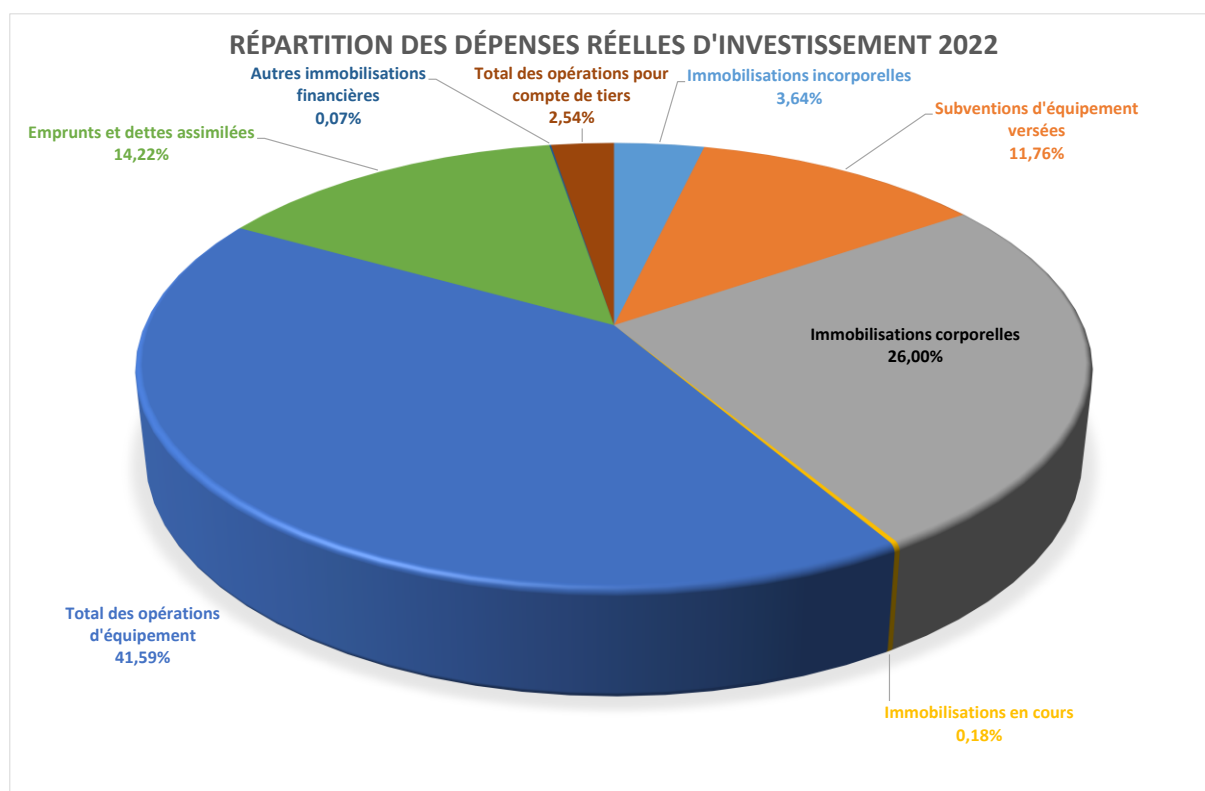
Les dépenses d'investissement sont constituées par :

- les opérations réelles pour un montant estimé à 13 797 036,18 €,
- les opérations patrimoniales (dépenses d'ordre) pour 100 000 €
- et le déficit du résultat reporté de l'exercice 2021 d'un montant de 2 956 083,29 €.



Pour 2022, la prévision des dépenses réelles d'investissement comprend les restes-à-réaliser de l'exercice 2021 pour un montant de 3 670 486,08 € et les propositions nouvelles pour un montant de 10 126 550,10 €, soit un total de 13 797 036,18 €.

Chapitre	Libellé	BP 2020 (RAR 2019 + PN)	RAR 2020	Propositions nouvelles (PN)	BP 2021 (RAR 2020 + PN)
20	Immobilisations incorporelles	709 654,16	220 877,56	281 510,00	502 387,56
204	Subventions d'équipement versées	2 150 803,33	1 608 060,33	15 000,00	1 623 060,33
21	Immobilisations corporelles	2 916 497,95	1 533 590,23	2 053 010,00	3 586 600,23
23	Immobilisations en cours	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
	Total des opérations d'équipement	7 971 610,54	307 957,96	5 430 410,10	5 738 368,06
16	Emprunts et dettes assimilées	2 166 520,00	0,00	1 961 620,00	1 961 620,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	200 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	16 150 085,98	3 670 486,08	10 126 550,10	13 797 036,18



D. Détail des opérations d'équipement

Les opérations d'équipement individualisées

N°	Opérations comptables Intitulé	Inscriptions budgétaires					
		Dépenses			Recettes		
		RAR 2021	PN 2022	BP 2021	RAR 2021	PN 2022	BP 2021
1013	Requalification du complexe sportif Jean-Bouin	0,00	280 000,00	280 000,00			0,00
1017	Plan local de redynamisation	16 482,54	0,00	16 482,54	117 999,29		117 999,29
1018	Pôle médical pluridisciplinaire	21 426,22	150,00	21 576,22			0,00
1019	AP/CP 19-01 - Dojo Jules-Ladoumègue	0,00	134 016,83	134 016,83		128 430,00	128 430,00
1021	Aménagement du centre social Georges-Pompidou	1 716,00	0,00	1 716,00	32 598,00		32 598,00
1022	Aménagement local Oxygène	14 208,85	0,00	14 208,85			0,00
1023	Restructuration du stade Jean-Claude-Le-Coadic	3 492,00	0,00	3 492,00			0,00
1024	Aménagement de l'îlot Tuyolle	0,00	0,00	0,00			0,00
1901	Aires de jeux	70 827,25	120 000,00	190 827,25			0,00
1902	Conformités et travaux	5 801,35	94 500,00	100 301,35			0,00
1903	AP/CP 20-01 Travaux dans les écoles	0,00	791 420,00	791 420,00		185 060,00	185 060,00
1904	AP/CP 20-02 Chapelle Rohan-Chabot	0,00	355 249,66	355 249,66		105 000,00	105 000,00
1905	Signalisation de voirie	0,00	80 000,00	80 000,00			0,00
1906	PAVE - plan d'accessibilité	0,00	45 000,00	45 000,00			0,00
1907	Travaux divers de voirie	34 322,04	640 000,00	674 322,04			0,00
1908	AP/CP 20-03 Viabilisation de la piscine intercommunale	0,00	343 643,04	343 643,04		100 790,00	100 790,00
1909	Diverses viabilisation de terrains communaux	0,00	0,00	0,00			0,00
1910	Aménagement de la rue de Saint-Prix	0,00	0,00	0,00			0,00
1911	Aménagement de la rue d'Herblay	0,00	0,00	0,00			0,00
1912	Verdun / La Plaine	33 000,00	0,00	33 000,00			0,00
1913	Aménagement de la place de Vaucelles	14 256,00	350 000,00	364 256,00			0,00
2001	AP/CP 20-04 Halle de tennis	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00			0,00
2002	AP/CP 20-05 Voirie Quartier des Barbus	0,00	311 000,00	311 000,00			0,00
2003	AP/CP 20-06 Voirie rue Ecce Homo	0,00	316 411,46	316 411,46			0,00
2004	Création d'îlots de fraîcheur	55 179,00	100 000,00	155 179,00			0,00
2101	Travaux d'agenda d'accessibilité programmée ADAP	37 246,71	97 000,00	134 246,71			0,00
2102	AP/CP 21-02 Travaux de rénovation de la MdH Joséphine-Baker	0,00	114 269,11	114 269,11			0,00
2201	AP/CP 22-01 Déploiement de la vidéoprotection	0,00	30 750,00	30 750,00			0,00
2202	AP/CP 22-02 Pratique ludosportive urbaine	0,00	127 000,00	127 000,00		98 585,00	98 585,00
TOTAUX		307 957,96	5 430 410,10	5 738 368,06	150 597,29	617 865,00	768 462,29

RAR = restes-à-réaliser

PN = propositions nouvelles

BP = budget primitif (RAR + PN)

E. Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

N°AP	Libellé	N° Opé	Montant AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP19-01	Dojo Ladoumègue	1019	2 878 000,00 €	235 427,70 €	1 362 377,44 €	1 146 178,03 €	134 016,83 €				
AP20-01	Travaux dans les écoles	1903	5 242 110,00 €		635 011,63 €	818 511,50 €	791 420,00 €	749 290,00 €	749 290,00 €	749 290,00 €	749 296,87 €
AP20-02	Chapelle Rohan-Chabot	1904	823 000,00 €		14 944,63 €	452 805,71 €	355 249,66 €				
AP20-03	Viabilisation CAOI*	1908	673 840,00 €		13 149,96 €	317 047,00 €	343 643,04 €				
AP20-04	Halle de tennis	2001	1 319 880,00 €		11 074,92 €	37 131,30 €	1 100 000,00 €	171 673,78 €			
AP20-05	Voie Quartier Barbus	2002	411 000,00 €				311 000,00 €	100 000,00 €			
AP20-06	Voie Ecce Homo	2003	535 200,00 €		2 943,60 €	215 844,94 €	316 411,46 €				
AP21-02	Rénovation MdH Baker	2102	175 000,00 €			60 730,89 €	114 269,11 €				
AP22-01	Déploiement vidéosurveillance	2201	123 000,00 €				30 750,00 €	30 750,00 €	30 750,00 €	30 750,00 €	
AP22-02	Pratique ludo-sportive urbaine	2202	233 000,00 €				127 000,00 €	106 000,00 €			

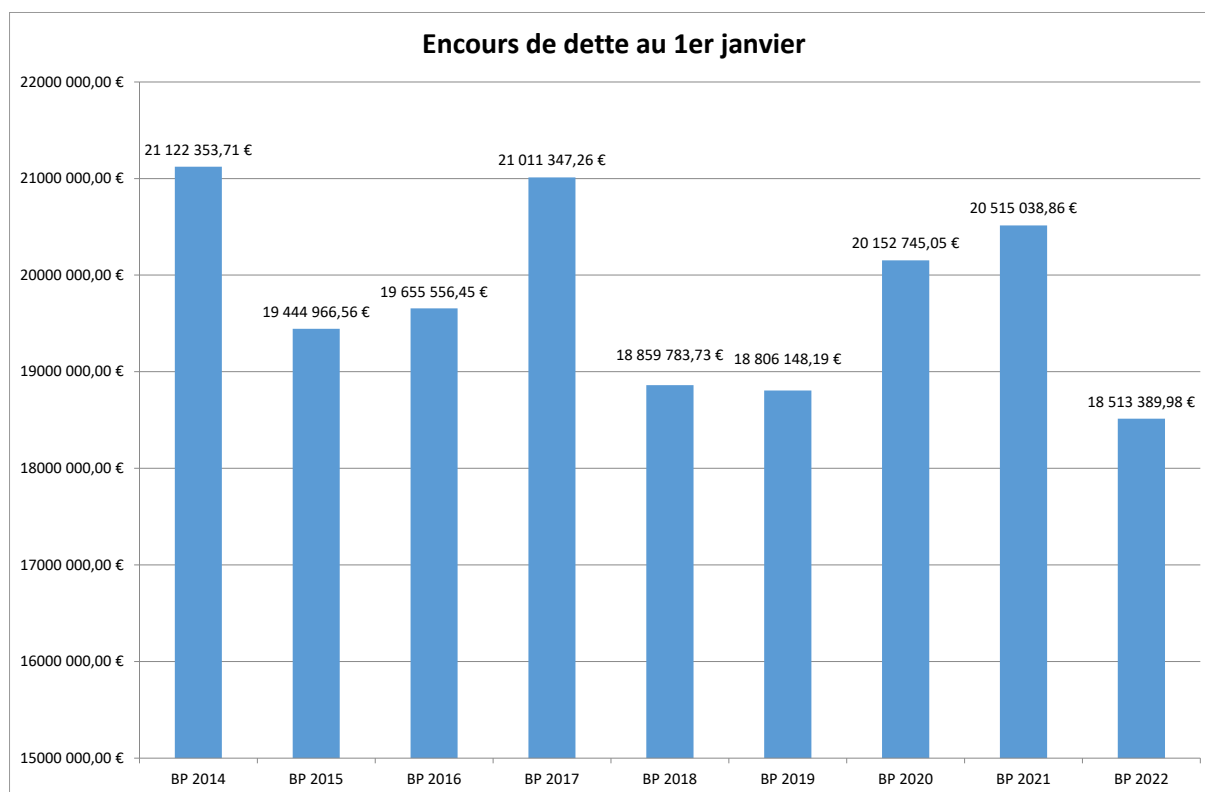
*CAOI : Centre Aqualique Olympique Intercommunal

F. Les principales nouvelles dépenses d'investissement pour 2022

- ⇒ la poursuite des travaux dans les écoles (AP/CP, CP 2022 = 791 420 €) ;
- ⇒ de nombreux travaux et aménagement de voirie, notamment :
 - ✓ la seconde phase de l'aménagement de la rue Ecce Homo, avec une zone paysagère (AP/CP, CP 2022 = 302 000 €) ;
 - ✓ la création d'un parking éphémère aux abords de la place de Vaucelles (350 000 €) ;
 - ✓ l'aménagement de la rue Vaclav Havel (350 000 €) ;
 - ✓ l'aménagement de la voirie du quartier des Barbus (AP/CP, CP 2022 = 311 000 €) ;
 - ✓ la poursuite de la viabilisation du centre aquatique olympique intercommunal (AP/CP, CP 2022 = 310 690 €) ;
- ⇒ le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la restructuration du gymnase Jean-Bouin (280 000 €) ;
- ⇒ l'installation et la création d'aires de jeux (120 000 €) ;
- ⇒ le lancement des travaux de la halle de tennis (AP/CP, CP 2022 = 1 100 000 €) ;
- ⇒ la création d'îlots de fraîcheur (100 000 €) ;
- ⇒ la poursuite des travaux découlant de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) (97 000 €) ;
- ⇒ la finalisation des travaux de rénovation de la maison des habitants Joséphine-Baker (AP/CP CP 2022 = 114 270 €) ;
- ⇒ plusieurs aménagements relatifs à la pratique ludo-sportive urbaine (création d'une AP/CP, AP = 233 000 €, CP 2022 = 127 000 €) ;
- ⇒ l'aménagement de la parcelle de la chapelle Rohan-Chabot (355 250 €) ;
- ⇒ le renouvellement du parc informatique, l'acquisition de progiciels pour les services, la mise en place de la fibre permettant la liaison avec les écoles (361 510 €) ;
- ⇒ les travaux de réhabilitation des logements communaux (125 000 €) ;
- ⇒ divers travaux d'entretien des bâtiments communaux (588 000 €) ;
- ⇒ le déploiement d'une micro-fole (117 275 €) ;
- ⇒ de nouveaux équipements (dont nouveau véhicule et mallette de simulation d'intervention) pour la police municipale (67 350 €) ;
- ⇒ l'acquisition de mobilier à la médiathèque (50 000 €) ;
- ⇒ la poursuite des aménagements de l'Agenda 21 et des potagers urbains (55 000 €).

III. Informations relatives à la dette

Historique de l'encours de dette



Éléments de la dette pour 2022

La commune a contracté 20 emprunts, dont deux restent à consolider.

<u>Encours et annuité</u>	BP 2021	BP 2022	Variation
Encours de dette au 1 ^{er} janvier	20 515 038,86 €	18 513 389,98 €	-2 001 648,88 €
Annuités d'emprunts	2 339 133,94 €	2 095 555,92 €	-243 578,02 €
<i>dont remboursement en capital</i>	<i>2 001 648,88 €</i>	<i>1 796 273,79 €</i>	<i>-205 375,09 €</i>
<i>dont remboursement des intérêts</i>	<i>337 485,06 €</i>	<i>299 282,13 €</i>	<i>-38 202,93 €</i>

<u>Encours et annuité</u>	BP 2021	BP 2022	Variation
Encours de dette au 1 ^{er} janvier	20 515 038,86 €	18 513 389,98 €	-2 001 648,88 €
Annuités d'emprunts	2 339 133,94 €	2 095 555,92 €	-243 578,02 €
<i>dont remboursement en capital</i>	<i>2 001 648,88 €</i>	<i>1 796 273,79 €</i>	<i>-205 375,09 €</i>
<i>dont remboursement des intérêts</i>	<i>337 485,06 €</i>	<i>299 282,13 €</i>	<i>-38 202,93 €</i>

Dette par prêteur

Prêteur	CRD*	% du CRD
Caisse d'épargne	9 500 295,93 €	51,32%
SFIL CAFFIL	4 180 939,51 €	22,58%
Société générale	3 419 965,18 €	18,47%
Crédit agricole	1 386 110,96 €	7,49%
Caisse d'Allocations Familiales	26 078,40 €	0,14%
Ensemble des prêteurs	18 513 389,98 €	100,00%

CRD = Capital Restant Dû